



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

GUIDE

DE COMMUNICATION

# Marque d'État Tourisme & Handicap (T & H)



**Un accueil  
et des prestations  
adaptées,  
garantis par l'État**

## AFFICHEZ LE LOGO T & H AVEC LES PICTOGRAMMES ATTRIBUÉS POUR VALORISER VOTRE ÉTABLISSEMENT ET VOTRE ENGAGEMENT POUR UN TOURISME ACCESSIBLE !

**1.** Le logo avec les pictogrammes attribués doit apparaître clairement sur tous les supports de communication numériques (site internet...) et matériels (brochures...), ainsi qu'à l'entrée du site / de l'établissement :

➤ La charte graphique est téléchargeable sur le **site officiel de la Marque Tourisme & Handicap** : [www.tourisme-handicap.gouv.fr](http://www.tourisme-handicap.gouv.fr)

les éléments graphiques (pictogrammes attribués) sont :

• téléchargeables sur le **site officiel de la Marque Tourisme & Handicap** :

[www.tourisme-handicap.gouv.fr](http://www.tourisme-handicap.gouv.fr)

• disponibles auprès de l'**Association Tourisme et Handicaps (ATH)**

- Tél. : 01 44 11 10 41

- Email : [ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr](mailto:ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr)

➤ Un service de location de plaques est proposé par ATH.

**2.** Sur les supports numériques, le **logo doit renvoyer vers le site de la DGE**

➤ URL à insérer : [www.tourisme-handicap.gouv.fr](http://www.tourisme-handicap.gouv.fr)

**3.** Il peut également y avoir un lien vers le site d'ATH

URL à indiquer : [www.tourisme-handicaps.org](http://www.tourisme-handicaps.org)

➤ Le ministère en charge du tourisme, représenté par la Direction générale des Entreprises (DGE), est propriétaire de la marque d'État Tourisme & Handicap.

➤ L'Association Tourisme et Handicaps (ATH) est le gestionnaire de la marque T & H.

**4.** L'annuaire Tourisme & Handicap **répertorie et valorise** tous les sites marqués T & H.

URL à indiquer : [www.tourisme-handicap.gouv.fr](http://www.tourisme-handicap.gouv.fr)

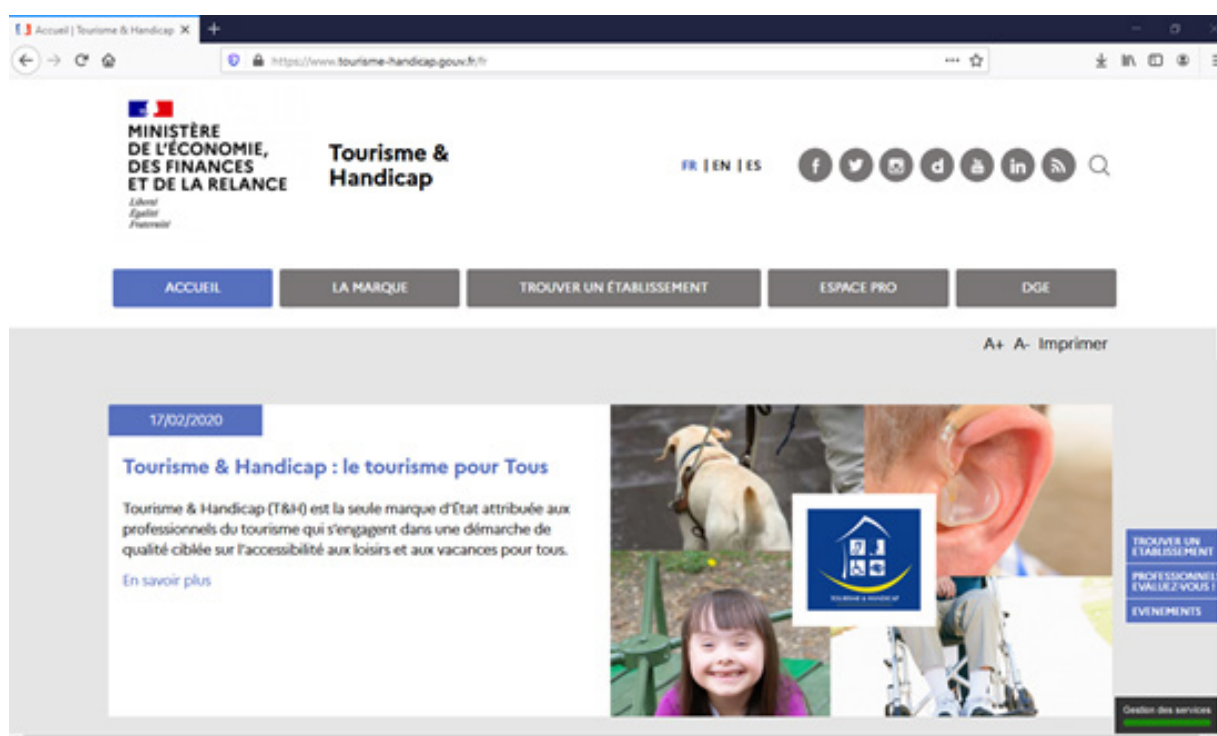
➤ Il représente la **référence officielle** pour les clientèles touristiques qui recherchent une offre touristique accessible. **Vous êtes également invités à le valoriser.**

➤ Véritable **vitrine de votre établissement**, il est vivement conseillé de rédiger une description brève de votre établissement et d'y joindre des photos attrayantes pour les touristes (à envoyer à ATH). N'hésitez pas à vous reporter aux fiches-conseils disponibles sur le site d'ATH.

➤ Pour mémoire, l'annuaire T & H est réalisé à partir de la base de données administrée par la DGE et alimentée par ATH ([consultez les Mentions légales](#)).

## POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez toutes les informations et téléchargez les documents sur le site des marques nationales du tourisme :  
[www.tourisme-handicap.gouv.fr](http://www.tourisme-handicap.gouv.fr)



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- la marque d'État Tourisme & Handicap :  
[tourismeethandicap.dge@finances.gouv.fr](mailto:tourismeethandicap.dge@finances.gouv.fr)
- les partenaires nationaux et régionaux en naviguant dans la rubrique Partenaires de notre Espace Pro
- contacter ATH : [ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr](mailto:ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr)  
 Site internet : [www.tourisme-handicaps.org](http://www.tourisme-handicaps.org)  
 Tél. : 01 44 11 10 41





<https://www.tourisme-handicap.gouv.fr/fr>